

L'Hôtel du département du Rhône, un impressionnant édifice riche de symboles



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

Introduction

04 **Un Hôtel de département qui s'est fait attendre**

6 **Un emplacement audacieux**

7 **Une architecture emblématique**

11 **Préfecture et département :
le partage des locaux et... du pouvoir**

Épilogue : un Hôtel du département immuable
pour un territoire remanié

Sources

Juin 2024
Métropole de Lyon

Coordination
Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP)
Jean-Loup Molin

Rédaction
Caroline Januel

Réalisation
Nathalie Joly

Illustrations de couverture

[La nouvelle Préfecture du Rhône](#). Extrait du Progrès Illustré, fascicule n°61. 14 février 1892. Bibliothèque municipale de Lyon – Documentation régionale.

[Hôtel du département du Rhône, Quinones, Marcos, 1948-20.. \(photographie\)](#), ©Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.

[Décor peint "Aux Gloires du Lyonnais et du Beaujolais"](#) ornant la salle des délibérations de l'Hôtel du département, Lyon 3^e, Cusin, Antoine, 1942-20. ©Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.

EN JANVIER 2025, LA MÉTROPOLE DE LYON SOUFFLE SES DIX BOUGIES.

L'histoire de sa création restera comme celle d'une épopée formidable aux termes de laquelle deux collectivités, deux grandes institutions, fusionnaient de leur plein gré pour fonder une collectivité originale, puissante, élue au suffrage universel direct et résolument tournée vers l'avenir.

À quoi servent les anniversaires ? À se rassembler, à se remémorer, à se remobiliser.

Pour ses dix ans, la Métropole a donc souhaité rendre accessible à tout un chacun les sources de son histoire :

- ▶ l'action conduite durant des décennies par le département du Rhône et par la Communauté urbaine de Lyon sur un même territoire, parfois en se chamaillant mais la plupart du temps en s'accordant dans un souci de bonne gestion et de service rendu aux habitants ;
- ▶ les motifs qui ont conduit les deux institutions à s'entendre pour fusionner ;
- ▶ l'aventure de la création et de l'installation de la nouvelle institution ;
- ▶ les projets originaux et ambitieux, enfin, qui sont rendus possibles par la nouvelle matrice métropolitaine.

Dans ce document, nous vous proposons de découvrir l'hôtel du département, inauguré en 1890. Ce magnifique édifice accueille aussi les services de l'État, autrement dit la préfecture du Rhône. Loin de la coïncidence, cette bizarrerie nous renseigne sur l'identité originelle du département, circonscription administrative et d'action de la République dans les territoires, dirigée par le Préfet. Il fallut attendre les lois de décentralisation des années 1980 pour que le Département accède au statut de collectivité territoriale de plein exercice.

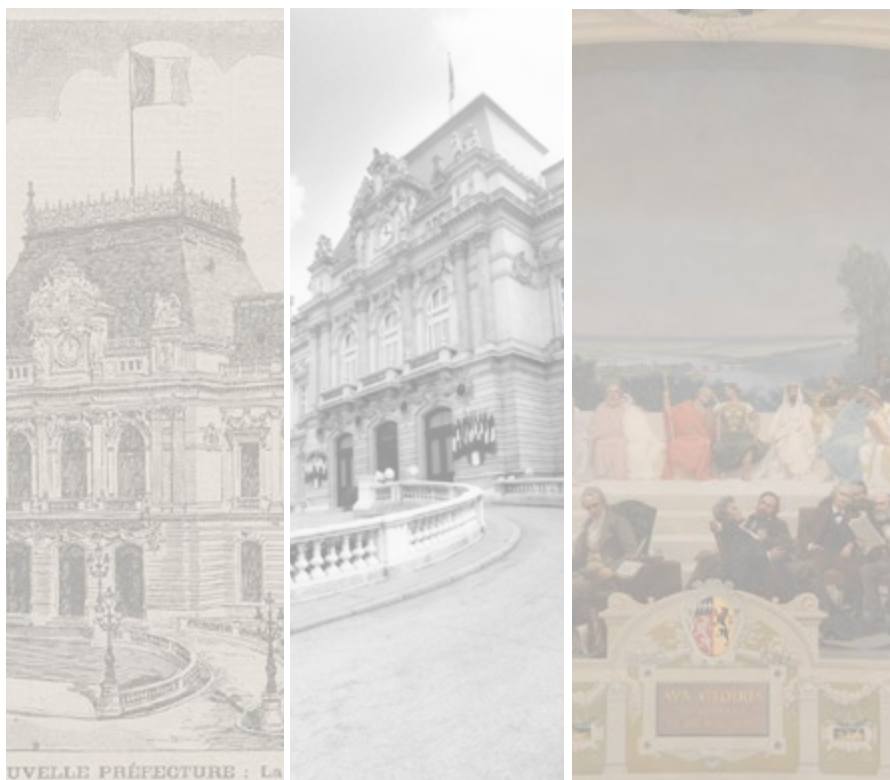
En fusionnant avec la Communauté urbaine sur le territoire de cette dernière pour devenir la Métropole de Lyon, le Département inaugure une nouvelle approche du pouvoir local en zone urbaine fort éloignée de l'image originelle.

Bonne lecture.

L'Hôtel du département du Rhône inauguré en 1890, se distingue par son architecture empruntant des éléments à l'Antiquité, à la Renaissance et jusqu'au XVIII^e siècle. Il a la particularité d'abriter à la fois le Département du Rhône, collectivité territoriale, et la Préfecture du Rhône, service de l'État dans le département.

Il s'agit bien sûr de « la Préf », du « château », de l'Hôtel du département... Ce bâtiment situé au 29 et 31 cours de la Liberté dans le 3^e arrondissement de Lyon attire les regards des Grands Lyonnais comme des visiteurs.

Mais connaissez-vous son histoire ?



Un Hôtel de département qui s'est fait attendre

À la Révolution, l'Assemblée nationale procède rapidement au découpage du territoire national. Le 15 janvier 1790, la France est partagée en 83 départements. Ceux-ci sont administrés par une assemblée départementale -composée exclusivement d'élus locaux- qui prend le nom de «Conseil général d'administration du département». Comment expliquer que le département de Rhône-et-Loire ait été créé en 1790 et que l'inauguration de l'Hôtel de département n'ait eu lieu qu'un siècle plus tard ?

Dans le contexte des multiples réformes de l'époque, on peut comprendre que l'assemblée départementale n'ait pas eu immédiatement de lieu de délibération. C'est pourquoi elle se réunit dans un premier temps dans l'aile Nord de l'Hôtel de ville de Lyon. Mais ensuite ? Ensuite, la vie politique locale reste très instable : cinq présidents du Conseil général de Rhône-et-Loire se succèdent en trois ans ; royalistes et républicains lyonnais s'affrontent sans relâche ; les partisans de l'Ancien Régime comme ceux des réformes favorables aux classes populaires sont exécutés. L'Assemblée nationale décide même de scinder en deux ce département afin d'affaiblir son opposition contre-révolutionnaire et dissout le Conseil général.

Il est rétabli par Napoléon Ier sept ans plus tard, en 1800, mais avec des pouvoirs limités et sous le contrôle d'un préfet «chargé seul de l'administration» (loi du 17 février 1800). Des projets de locaux sont proposés : place de la Charité (aujourd'hui place Antonin Poncet), place Bonaparte (aujourd'hui place Bellecour) ou encore en bordure de Saône, quai Tilsitt, mais aucun ne voit le jour. Le préfet Comte de Bondy espère apaiser les esprits en installant en 1829 le Conseil général dans l'ancien cloître des Jacobins, sur la place du même nom en presque île lyonnaise, aménagé à grand frais. Les

conseillers généraux siègent pendant plus de vingt ans dans ce bâtiment appelé à l'époque «la Nouvelle Préfecture».

En 1858, le puissant préfet Vaïsse, qui nomme -et contrôle- le président et les vice-présidents du Conseil général, décide de les réinstaller à l'Hôtel de ville. Le manque de place ne manque pas de susciter quelques frottements entre les institutions communale et départementale forcées de cohabiter. Les anciens locaux des Jacobins sont détruits quelques années plus tard lors de grands travaux d'urbanisme de la Presqu'île.

Il faudra la chute de l'empereur Napoléon III, la proclamation de la III^e République le 3 septembre 1870 et la loi du 10 août 1871 votée par l'Assemblée nationale établissant «le statut le plus libéral qu'aient connu les Assemblées départementales depuis l'an VIII» (1799-1800) pour que les demandes des conseillers généraux trouvent enfin un écho favorable. Le projet d'un lieu dédié au Conseil général et au Préfet ainsi qu'à leurs services s'accélère.

Un emplacement audacieux

Les débats abordent naturellement des critères objectifs : «il fallait un espace assez vaste pour accueillir un tel projet, des abords spacieux, un accès facile ; une certaine proximité avec le centre-ville devait être respectée ; enfin, on recherchait un terrain dont le prix serait abordable, ce qui n'aurait pas été possible en cas d'expropriations sur la Presqu'île» (Maury).

Finalement, 19000 m² situés sur la rive gauche du Rhône, entre les cours de la Liberté, l'avenue de Saxe, la rue Servient et la rue de Bonnel, sont acquis pour 1680000 francs. Les indemnités versées aux occupants des immeubles expropriés s'élèvent sensiblement à la même somme.

En 1880, le choix de la rive gauche n'est pas anodin. À cette époque, la Guillotière, vaste territoire entre le pont Morand et le pont de la Guillotière, est «éloigné» du centre-ville et même à la limite du département puisqu'on doit son rattachement à la ville de Lyon et par conséquent, au département du Rhône au préfet Vaïsse qu'en 1852. Il abrite essentiellement des populations pauvres et les ouvriers travaillant dans les petites industries (blanchisseries, fabriques de produits chimiques, ateliers de métallurgie...) implantées en rive gauche du Rhône. Sa réputation n'est guère élogieuse. Peu de Lyonnais osent franchir le fleuve pour s'aventurer à l'Est, comme le décrit l'écrivain lyonnais Henri Béraud (1885-1958) dans son autobiographie *La gerbe d'or* :

«On défrichait la ville inconnue, rue par rue. Les gones des lointains faubourgs, de l'autre côté des ponts, nous semblaient d'une autre race. On les approchait comme des peuplades indigènes, avec une hardiesse prudente. Souvent, on échangeait des présents de paix. Ou bien alors c'était la bataille, et les explorateurs, n'étant pas en nombre, devaient se replier sur leur rive».



EST à la suite d'une délibération du Conseil général du Rhône — délibération en date du 10 septembre 1880 — que la construction d'un nouvel hôtel de Préfecture, à Lyon, fut décidée, l'Hôtel de Ville étant devenu notoirement insuffisant pour les besoins multiples et toujours grandissants de la ville et du département, et devant d'ailleurs faire retour à la Municipalité et à la Mairie centrale.

Par une seconde délibération du 13 septembre 1882, le Conseil général donna son approbation aux plans qui lui étaient soumis.

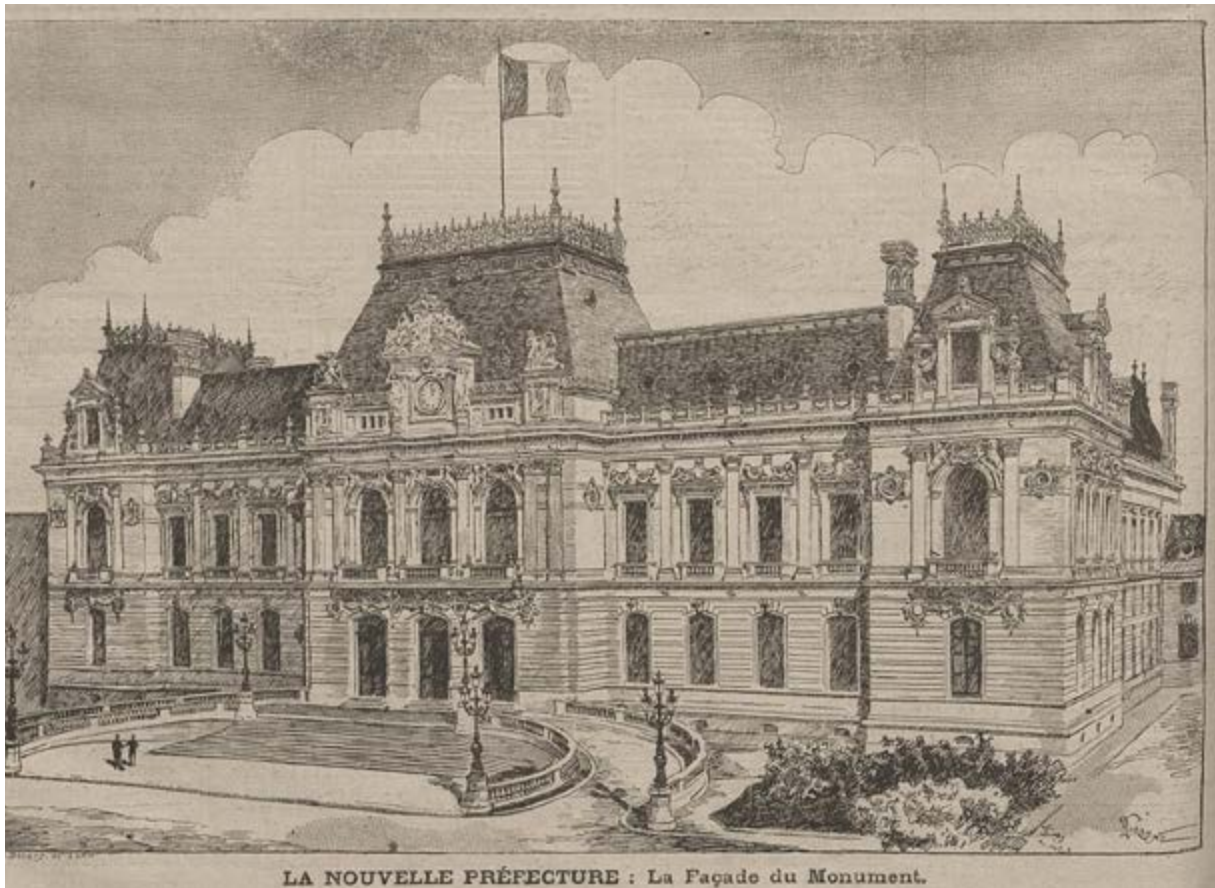
Extrait d'un article du Bulletin officiel de l'exposition de Lyon consacré à la Préfecture du Rhône (jeudi 15 juin 1893)

Mais avec le choix de cet emplacement, le Conseil général réalise finalement plusieurs objectifs. Il se démarque enfin de l'institution communale, tout en restant proche des Terreaux (siège du pouvoir à Lyon), du centre populaire de Bellecour, et de la basilique de Notre-Dame de Fourvière, qui lui fait face et qui est alors en construction. Il réalise une bonne affaire présumant à juste titre un autre destin pour ce quartier et une plus-value importante. Il invite les Lyonnais à quitter leur presqu'île et à étendre leur horizon à l'Est, ce que ne manqueront pas de faire des entrepreneurs à la recherche de terrains, comme les frères Lumière. Enfin, il peut affirmer son existence dans un édifice dédié à ses activités, attirant l'attention de tous et incarnant la III^e République.

Une architecture emblématique

Le projet de construction, estimé à 4,5 millions de francs, soulève d'abord quelques dissensions. Les conseillers généraux ruraux de l'Azergues et du Beaujolais estiment en effet que les projets de lignes ferroviaires auraient plus d'intérêt pour leur territoire. Mais, sous l'influence du préfet Jules Cambon, le projet de construction d'un hôtel finit

par l'emporter. Aux commandes, le Préfet bien sûr et l'architecte en chef du département Antonin Louvier, célébrité locale auquel on doit l'hôpital du Vinatier (Bron) et la prison Saint-Paul (Lyon). Une fois les habitations détruites, les principaux travaux sont réalisés de 1883 à 1890.



La nouvelle Préfecture du Rhône (Le Progrès Illustré, 14 février 1892)

En accord avec les instructions de l'omniprésent préfet Jules Cambon, le bâtiment incarne les ambitions de la IIIe République : donner du contenu à la devise Liberté, égalité, fraternité, reconnaître le pouvoir légitime issu du vote, organiser la séparation de l'Église et de l'État... Architecture, sculpture et peinture sont pensées en conséquence.

L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT VU PAR RENÉ MAURY

« L'édifice est en deux parties : en premier lieu, un socle massif et puissant, bien ancré dans le sol. Sa pierre de taille évoque la solidité et la pérennité du régime républicain triomphant. L'esthétique d'une architecture employant la pierre taillée implique richesse et noblesse, mais surtout poids et durée. La légitimité du matériau se communique à l'édifice et à l'autorité qui l'a ordonné. Le régime républicain a vaincu, et le manifeste par une maçonnerie massive. L'antiquité est le langage utilisé pour signifier la droiture de l'État, la démocratie. Jules Cambon, républicain fervent, veut proclamer par la décoration du monument, le triomphe du régime, sa force, son amour pour le peuple, et souhaite que la république apparaisse fondatrice de la nation.

L'usage de la pierre appareillée donne donc cette assise solide à la République. L'Hôtel du département, cours de la Liberté, tel un livre de pierre à la couverture richement décorée dans une opération de communication grandiose, nous offre une façade ornée de médaillons de bronze, de statues, d'une devise semblable au titre de l'ouvrage. Les moulures, guirlandes et autres mascarons n'ont qu'un but : être remarqués. Le promeneur doit avoir envie de s'arrêter pour contempler. Son regard doit être capté et va glisser, séduit et rassuré par deux principes : la verticalité (colonnes, fenêtres, statues) et l'horizontalité (balcons, devise, corniches). L'œil, mais aussi l'esprit, vont balayer tous les repères, tous les rappels, tous les symboles qui lui disent avec force que l'Administration est là, et bien là. » ●



« Le bâtiment associe des styles variés. Les toitures à pans coupés raides, recouverts d'ardoise sont de style Grand Siècle, ainsi que les hautes cheminées ouvragées et les mansardes ; ces particularités communiquent sur le thème "château", en revanche des colonnes à chapiteaux corinthiens, et des statues, cariatides, atlantes et autres sphinges font référence à l'antique. Il se trouve même un procédé, invisible à nos yeux ; c'est l'usage de la charpente métallique, utilisée par Louvier ; cet âge de l'acier, dont l'essor va de pair avec le développement de la profession d'ingénieur, est très en vogue sous la Troisième République, souvent adopté pour les gares, les ponts, les serres monumentales, la tour Eiffel et sa petite sœur, la tour métallique de Fourvière... Ces différents styles qui cohabitent sont réunis dans un vocable, dit style éclectique, fusion faite d'emprunts à l'Antiquité, de la Renaissance jusqu'au XVIII^e siècle. »

Renaud Maury

Façade de l'Hôtel du département du Rhône © Quinones Marcos, fonds Lyon Figaro

N'ayant pas d'emblème, de chant ou d'illustre fondateur, le département du Rhône est représenté par ses éléments identitaires. Ainsi, la façade est ornée de trois statues représentant le Rhône, la Saône et l'Azergues, de symboles du Rhône agricole (blé, maïs, fruits, etc.) et de représentations de l'industrie, du commerce et des sciences (métier à tisser, locomotive, nef, etc.). Au-dessus de l'horloge, la Lyonnaise et la Beaujolaise sont représentées sous les traits de deux figures féminines. On peut y découvrir aussi six lions, symbolisant non pas la ville de Lyon, mais la vigilance, le courage, l'immortalité, le pouvoir, etc. comme le veut la tradition architecturale. Au centre de ces animaux, on peut y lire en lettres d'or la devise de la nation : *liberté, égalité, fraternité*, adoptée officiellement en 1848, mais inscrite au fronton des monuments publics après 1879 par la III^e République.

Les installations intérieures ont bénéficié d'autant d'attention et reflètent le goût faste de l'époque : des artistes parisiens et quelques lyonnais, sont mobilisés pour produire les statues, peintures, dorures, vitraux et éclairages. C'est l'adjoint et gendre de Louvier, Louis Rogniat, qui achève ce grand chantier qui se prolonge encore plusieurs années après l'inauguration officielle. Celle-ci a lieu le 19 août 1891 en présence du préfet Jules Cambon et du président du Conseil général Fleury Rabatel.



Décor peint "Aux Gloires du Lyonnais et du Beaujolais" ornant la salle des délibérations de l'Hôtel du département ©Cusin Antoine

Pour une visite de l'Hôtel du département : <https://www.youtube.com/watch?v=wQvh189YZdg>

Les années suivantes, de beaux immeubles sont construits à proximité de l'Hôtel du département dessinant petit à petit le quartier actuel, voire «écrasant un peu le bâtiment préfectoral, encastré

par son manque de hauteur» comme on peut le lire dans *Rive Gauche* (revue de la société d'étude et d'histoire de Lyon rive gauche du Rhône).

Néanmoins, la réalisation est remarquable et l'équipe organisant l'Exposition universelle, internationale et coloniale à Lyon en 1894 ne s'y trompe pas et consacre une large tribune à ce palais dans son bulletin officiel à destination des visiteurs et exposants soulignant :

« L'œuvre absolument remarquable de l'architecte Louvier, œuvre d'une étude serrée, un peu fine peut-être, mais en somme très élégante, rompant sur ce point – et cela fort heureusement – avec les vieux errements de l'architecture lyonnaise, dont l'objectif obstiné pouvait se résumer en ces deux mots "lourd et massif" »

Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon, 15 juin 1893.

L'Hôtel du département s'étend plus tard dans des bâtiments annexes à proximité immédiate. Une première extension voit le jour en 1935, par jonction et surélévation de bâtiments existants le long de la rue Pierre Corneille, dont celui des Archives et le garage. Une seconde est engagée en 1940 par la construction sur la partie Sud de l'Hôtel du département d'un bâtiment symétrique à celui de la partie Nord. Ce bâtiment Sud est achevé après la Seconde Guerre Mondiale. Enfin, la Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration s'installe à l'angle des rues Molière et Bonnel.



1^{ère} page du Bulletin officiel de l'exposition de Lyon consacré à la Préfecture du Rhône (jeudi 15 juin 1893).

Préfecture et département : le partage des locaux et... du pouvoir

Ce partage et l'utilisation tardive de l'appellation «Hôtel du département» s'expliquent par le rôle prépondérant du Préfet au cours de l'Histoire. Celui-ci contrôle et anime le Conseil général, dont les membres sont désignés par le pouvoir central jusqu'en 1848. La IIIe République n'instaure l'élection des conseillers généraux au suffrage universel, à raison d'un élu par canton que le 3 juillet 1848.

Mais l'institution préfectorale ne faiblit pas pour autant et assume une mission de maintien de l'ordre public, de chef de file en matière économique et sociale, de lutte contre la misère... Les préfets reçoivent encore de nouveaux pouvoirs par le décret du 25 mars 1852, dans lequel on trouve la formule célèbre « on peut gouverner de loin mais on n'administre bien que de près ».

Le Département devient une collectivité territoriale de plein droit avec la loi du 10 août 1871. Le Conseil général reçoit une compétence générale pour régler les affaires d'intérêt départemental. La loi relative aux conseils généraux confirme la double fonction du Préfet de représentant du Gouvernement et de l'exécutif départemental. Elle donne la compétence au Conseil général de délibérer sur « tous les objets d'intérêt départemental » comme les « routes, chemins vicinaux, chemins de fer d'intérêt local, ponts, bacs, péages, bâtiments départementaux (préfecture, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie, école normale d'instituteurs), services d'assistance départementaux, répartition des contributions directes, vote de centimes additionnels, emprunts, établissement d'un budget, approbation des comptes du préfet ; il décidait des acquisitions, aliénations, échanges des propriétés départementales, du sectionnement électoral des communes, de l'attribution de bourses départementales, du statut des fonctionnaires

rétribués sur les seuls fonds départementaux » (Bonnevay). Le Préfet demeure celui qui prépare et exécute les décisions du Conseil général tandis que le président du Conseil général exerce des fonctions largement honorifiques. Par ailleurs, le Département reste soumis à la tutelle financière, administrative et technique de l'État pendant plus d'un siècle.

Le Département devient une collectivité territoriale de plein exercice grâce aux lois de décentralisation de 1982 et 1983. La tutelle du Préfet est alors remplacée par le contrôle de légalité. Le président du Conseil général exerce désormais le pouvoir exécutif départemental : il assure la préparation et la mise en œuvre du budget du Département. Le Conseil général du Rhône, comme tous les conseils généraux, reçoit alors de nouvelles compétences : actions sociales, ports, transports scolaires, gestion des collèges. Il est désormais le chef de file en matière sociale et médico-sociale : aide sociale à l'enfance, aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, protection sanitaire de la famille et de l'enfance, RMI puis RSA, logement des personnes démunies. C'est à ce moment-là que le palais de la Préfecture prend aussi la dénomination d'Hôtel du département.

Mais toutes les compétences du Conseil général ne s'exercent pas dans ce lieu central. Dans les années 1990, le Département entame un processus de territorialisation de ses services et déploie ses « Maisons du Rhône ». Celles-ci représentent « un niveau d'accueil proche du terrain et [doivent] devenir à terme des guichets uniques ouverts aux usagers, associations, communes, syndicats, etc. pour l'ensemble de leurs démarches ». Quant à l'Hôtel du département, il continue d'abriter les « services centraux forts qui serviront de centre

d'impulsion, de ressources, de compétence et de référence avec un rôle de coordination, de contrôle, de régulation, d'évaluation et de concertation. Il n'y aura pas d'échelon intermédiaire entre le central et les bases locales déconcentrées» expliquait le président du Conseil général Michel Mercier (Procès-verbal de l'assemblée délibérante, 22 novembre 1993).

Enfin, chaque été, l'assemblée départementale siège en dehors de l'Hôtel du département pour des séances décentralisées, évoquées ainsi par la présidente du Conseil départemental* Danielle Chuzeville en juillet 2013 : «ces séances décentralisées ont la vertu de montrer

notre attachement à l'ensemble du territoire. Bien sûr, un département doit avoir un chef-lieu, une capitale. Mais j'ai la conviction que les élus doivent être des élus de terrain et que nous devons connaître l'ensemble de notre territoire. L'Hôtel du département est souvent appelé le château. Ce n'est pas spécialement positif. Alors, évidemment, il faut que l'on se rende au plus près de nos concitoyens. Ces séances publiques itinérantes sont un bon moyen, je pense, de renouveler l'action publique de proximité. Il y a certainement quelque chose à creuser dans ce sens dans le cadre du nouveau Rhône que nous allons construire» (Procès-verbal de l'assemblée délibérante, 19 juillet 2013).

épilogue

Un Hôtel du département immuable pour un territoire remanié

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 donne naissance à la Métropole de Lyon par fusion du département du Rhône et de la Communauté urbaine de Lyon sur le territoire de cette dernière, ainsi qu'à un nouveau département du Rhône sur le territoire restant, composé de 13 cantons.

Depuis, le Conseil départemental est composé de 26 conseillers.

Il délibère sur les affaires du département, vote son budget et siège toujours à l'Hôtel du département.

*Par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, l'assemblée départementale abandonne l'appellation de « conseil général » pour « conseil départemental ».

Sources

- *Hôtel du département, Lyon : visites sous forme de chroniques transversales* (2014) - Renaud Maury, éditions Livres EMCC.
- *Le Rhône : naissance d'un département* (1990) - Archives départementales du Rhône. Conseil général du Rhône.
- *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux du XIX^e siècle à nos jours* (2003) - Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, éditions Perrin.
- *Histoire politique et administrative du Conseil général du Rhône 1790-1940. Tome II. 1870-1940* (1946) - Laurent Bonnevey, éditions Joannès Desvigne.
- Rapport du Président Michel Mercier sur l'organisation territoriale de l'administration départementale. Procès-verbal de l'assemblée délibérante (22 novembre 1993) - ADRML 3565W/107.
- Introduction de la Présidente Danielle Chuzeville. Procès-verbal de l'assemblée délibérante (19 juillet 2013) - ADRML 3565W/270.
- [Histoire du département du Rhône. Chronologie](#) (2022) - Mathilde Delamare.
- [Hôtel du département-Préfecture. Présentation du monument et de ses œuvres remarquables](#) (2019) - Département du Rhône.
- [La Préfecture du Rhône](#) (1977) - Georges Bremond, in Rive Gauche, revue trimestrielle n°62, septembre 1977.
- [La Préfecture du Rhône \(suite\)](#) (1977) - Georges Bremond, in Rive Gauche, revue trimestrielle n°63, décembre 1977.
- [Anecdotes sur notre Préfecture](#) (1988) - Georges Rombach, in Rive Gauche, revue trimestrielle n°104, mars 1988.

Illustrations

- [La nouvelle Préfecture du Rhône](#). Extrait du Progrès Illustré, fascicule n°61. 14 février 1892. Bibliothèque municipale de Lyon – Documentation régionale.
- [Lyon et ses monuments. La Préfecture du Rhône](#). Extrait du Bulletin officiel de l'exposition de Lyon. Jeudi 15 juin 1893. Bibliothèque municipale de Lyon – Documentation régionale.
- [Hôtel du département du Rhône, Quinones, Marcos, 1948-20..\(photographe\)](#), Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.
- [Décor peint "Aux Gloires du Lyonnais et du Beaujolais"](#) ornant la salle des délibérations de l'Hôtel du département, Lyon 3^e, [Cusin, Antoine, 1942-20..](#) Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.

Retrouvez toutes les ressources

millenaire3.com

le site de la prospective de la Métropole de Lyon

Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com